

Image not found or type unknown



Pc personnel pour utilisation professionnelle

Par **Caronao**, le **28/05/2009** à **14:11**

Bonjour,
Je suis actuellement salariée dans une petite entreprise et la direction m'impose d'utiliser mon pc personnel au boulot (budget limité :)). Je voulais savoir si l'entreprise devait nous dédommager pour l'utilisation d'un outil personnel dans le cadre professionnel. La question se pose également pour l'utilisation de mon téléphone portable personnel.
Je vous remercie par avance pour votre réponse,
Cordialement,
Caroline